LOT Nº 92-012 du 13 Juillet 1992

Portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° 545-P signé le 25 Octobre 1991 à Vienne entre la République du Bénin et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour un montant de 7.000.000 de Dollars.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° 545-P signé le 25 Octobre 1991 à Vienne entre la République du Bénin et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour le Développement International en vue du financement du Projet Education pour un montant de 7.000.000 de Dollars.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1992

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

.../...

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Le l'inistre de l'Education Nationale,

Karim DRAM/NE.-

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,

Bobert TAGNON .-

Le Ministre des Affaires Etrangère et de la Coopération,

tricewall.

Théodore HO

HOLO.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MEN 4 MF 4 MPRE 4 MAEC 4 AUTRES ITINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA-GCONB-DLC 3 JO 1.-